



## Sacs acceptables

### Pourquoi dois-je mettre mes déchets organiques dans un sac avant de les placer dans mon bac vert?

- Pour réduire les dégâts.
- Pour aider à empêcher les déchets organiques de geler au fond de votre bac vert et au fond du véhicule de collecte double.
- Pour permettre au préposé à la collecte de prendre et de placer chaque sac dans le bon compartiment du véhicule de collecte double.
- Pour retenir les déchets organiques une fois qu'ils sont placés dans l'aire extérieure des déchets organiques.

### Pourquoi dois-je utiliser certains types de sacs pour y mettre mes déchets organiques?

- Les sacs qui contiennent vos déchets organiques ne sont pas retirés de l'aire extérieure des déchets organiques. Pour cette raison, seuls les sacs certifiés compostables et les sacs en papier sont autorisés. Ces sacs se décomposent naturellement en compost.

### Comment puis-je m'assurer que le sac est certifié compostable?

- La boîte ou le sac d'emballage portera l'un des deux logos compostables (illustrés ci-dessus). Le logo est également imprimé sur chaque sac compostable. Voilà comment le préposé à la collecte détermine s'il peut enlever les déchets organiques se trouvant dans votre bac vert.
- Les déchets organiques placés dans des sacs de plastique ou encore dans des sacs ouverts, mal fermés ou fermés au moyen de lien de plastique ou de métal ne seront pas enlevés.
- Vous pouvez acheter des sacs certifiés compostables dans la plupart des magasins de vente au détail.
- Les sacs suivants NE SONT PAS ACCEPTÉS dans le cadre du Programme de bac vert de la Ville :  
*les sacs à provisions ou d'épicerie en plastique / les sacs en plastique biodégradables Oxo / les sacs de recyclage verts Glad pour les déchets organiques de cuisine / les sacs compostables Sans Nom à fermeture Quick-Tie / les sacs verts transparents SuperSak pour déchets organiques / les sacs recyclables de cuisine Quikkie Green / les sacs Bio-Solo*

Pour obtenir des renseignements additionnels, veuillez communiquer avec les Services municipaux au 3-1-1 ou visiter notre site Web à [www.grandsudbury.ca/gestiondesdechets](http://www.grandsudbury.ca/gestiondesdechets).

si vous l'apportez! On peut s'en occuper.